

# **Le BPJEPS Loisirs tous publics**

## **Le BPJEPS loisirs tous publics**

(brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité loisirs tous publics)

- arrêté du 24 février 2003 -

est un diplôme de niveau IV, conférant à son titulaire les compétences pour garantir :

- la prise en charges des publics,
- l'animation à destination des différents publics à travers, notamment, la découverte des activités scientifiques et techniques, culturelles et d'expression et physiques,
- la participation à la mise en œuvre du projet pédagogique,
- la participation au fonctionnement de la structure.

## **Métiers et employeurs**

Animateur jeune, animateur permanent de centre de loisirs, animateur enfance jeunesse, animateur personnes âgées, sont les appellations habituelles du métier.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social ou parfois d'entreprises relevant du secteur concurrentiel marchand.

L'offre d'animation concerne tous les publics. Elle peut s'adresser à une population de proximité (quartier, ville, regroupement intercommunaux...) ou à un public plus spécifique (hôpitaux, village de vacances, centre de vacances avec ou sans hébergement...).

L'animateur conçoit et conduit de manière autonome des projets et des prestations d'animation dans le champ socio-éducatif et socioculturel.

### **Ainsi, il peut :**

- conduire ou accompagner un projet d'animation ou d'initiation en encadrant des activités et/ou des projets collectifs,
- s'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer la protection en relation avec d'autres intervenants (co-éducateurs, parents, institutions, partenaires...),
- communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure employeur,
- participer au fonctionnement et à la gestion de la structure employeur (dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure et compte tenu des publics visés).

## **Expérience préalable souhaitable**

L'orientation vers un métier de l'animation s'inscrit souvent dans la continuité d'un parcours personnel jalonné par différentes expériences (souvent bénévoles) dans l'animation d'une ou plusieurs activités sportives et/ou socio-éducatives.

## **Conditions d'inscription et exigences préalables à l'entrée en formation**

Le BPJEPS loisirs tous publics est accessible à partir de 18 ans.

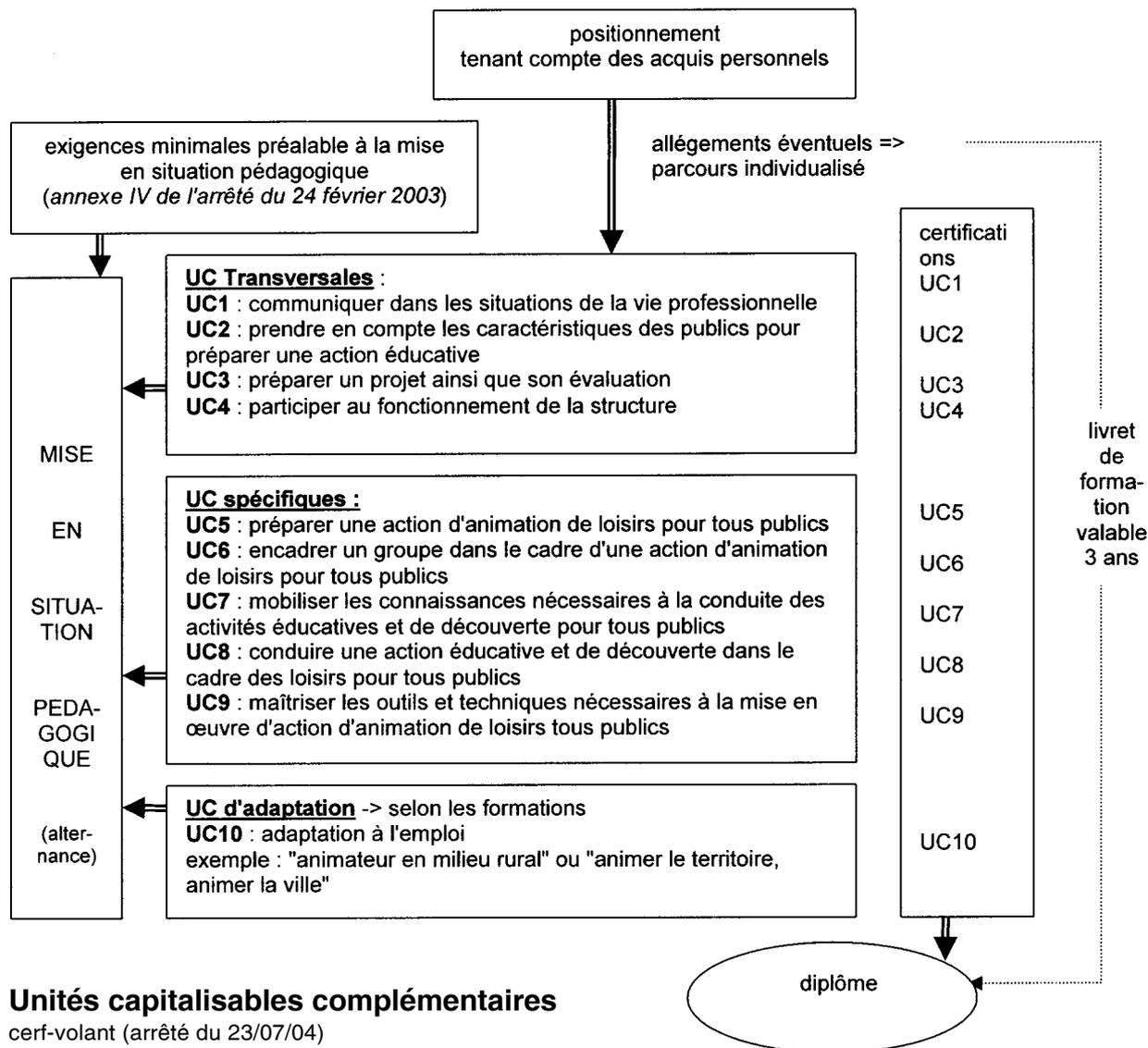
Il faut obligatoirement :

- **soit** être titulaire de qualifications satisfaisant aux exigences préalables (BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT, tout diplôme de niveau au moins égal à IV, tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe),
- **soit** réussir les tests composés comme suit :
  - réaliser un dossier retraçant l'expérience en matière d'animation et explicitant les motivations pour cette spécialité,
  - entretien mis en place par l'organisme de formation (présentation du dossier...).



## Déroulement de la formation

Le diplôme se prépare en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutorial.



### Unités capitalisables complémentaires

cerf-volant (arrêté du 23/07/04)

### Certificats de spécialisation

animation d'insertion sociale (arrêté du 10/10/04) - animation et maintien de l'autonomie de la personne (arrêté du 13/12/05) - animation scientifique et technique (arrêté du 16/01/06)

### Délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports sur présentation des validations des 10 unités de compétences capitalisables en cours de validité.

Le BP LTP permet en outre de diriger un accueil de mineurs (ex CVL).

### Validation des acquis de l'expérience

Le BPJEPS est un diplôme homologué et inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Ainsi, les personnes ayant acquis une expérience suffisante en lien direct avec le BPJEPS loisirs tous publics peuvent envisager son obtention totale ou partielle par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

### Renseignements

#### Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

BP 1983 - 27, rue Sancey  
25020 BESANÇON CEDEX

tél. 03 81 41 26 26

Mél : mjs-025@jeunesse-sports.gouv.fr

www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr

